

Avis de prévision du dépassement du seuil d'information et recommandation

Pour le mardi 25 avril, un dépassement du seuil de 50µg de particules par m³ d'air est attendu. Nous repassons donc en procédure d'information et recommandation. Pour information, nous avons en 4 mois atteint le nombre de dépassement de seuils que nous avons atteint en un an en 2016 (29).

Cette situation s'explique par la présence en **forte concentration de « poussières du Sahara »** dans l'atmosphère Guyanaise. Les « poussières du Sahara » proviennent de la mise en suspension dans l'atmosphère par l'action du vent de « particules désertiques », ensuite transportées de l'Afrique à l'Amérique dans une couche d'air sec appelée Saharan Air Layer (SAL). Les **poussières de moins de 10 microns** peuvent avoir une action irritante sur les voies respiratoires (toux, gênes respiratoires crise d'asthme, irritation des yeux).

Recommandations sanitaires pour les personnes sensibles et vulnérables :

Ce message s'adresse prioritairement aux personnes sensibles (nourrissons, personnes âgées, asthmatiques, allergiques, déficients respiratoires chroniques, insuffisants cardiaques, femmes enceintes) auxquelles nous recommandons :

- d'éviter les activités physiques et sportives intenses pouvant accentuer les pathologies respiratoires par augmentation du volume d'air inhalé et notamment éviter de pratiquer ces activités à proximité des axes routiers. Les activités physiques légères et les sorties à l'extérieur ne sont pas prohibées.
- de veillez à ne pas aggraver les effets de cette pollution par la pratique d'autres activités émettrices de substances polluantes telles que l'usage de solvants sans protection appropriée, consommation de tabac...
- de respecter scrupuleusement les traitements médicaux en cours à visée respiratoire ou les adapter sur avis du médecin.

Prévisions :

La situation devrait durer mercredi, sans certitudes. Plus de détails ce mardi.

Historique des dépassements de seuil du seuil d'information et de recommandation :

- 2013 : 18 dépassements ; 2014 : 38 dépassements ; 2015 : 47 dépassements ; 2016 : 29 dépassements
- **2017 : 29 dépassements sur la station de Cayenne au 24 avril**

Pour rappel, le nombre de dépassement annuel « toléré » par le code de l'environnement est de **35**.

Contact :

Immeuble EGTRANS INTERNATIONAL - ZI de Dégrad des Cannes - BP 51059 - 97343 CAYENNE CEDEX
Tel : 05.94.28.22.70 E-mail : contact@ora-guyane.org www.ora-guyane.org

